

Construction

LE LABEL “faCE MOB” DÉMARRE

Créé à la demande des professionnels, le label “faCE Mob” entre dans sa phase opérationnelle. Trois vagues successives sont prévues d’ici à l’automne pour permettre aux premières entreprises de bénéficier de cette identification commerciale et institutionnelle de leurs compétences en ossature bois.

Comme tout marché qui décolle, la construction à ossature bois attire tous types d’entreprises, des plus sérieuses aux plus opportunistes. C’est pour marquer leur différence que les artisans du bois ont souhaité, lors des Journées nationales d’étude de Clermont-Ferrand, en 2009, que soit créé un label qui identifie leur compétence.

DTU ET ASSURANCES

Plutôt que de créer une nouvelle structure, le choix a été fait d’adosser cette nouvelle démarche à l’association faCE (fabrication artisanale conforme aux exigences), qui porte déjà l’initiative de caractérisation technique des menuiseries artisanales. Le label faCE Mob ne vise rien d’autre que de graver dans le marbre ce que toutes les entreprises sérieuses pratiquent déjà : le respect des documents techniques unifiés (DTU 31.2 pour l’ossature bois et 41.2 pour le bardage bois) et des réglementations en vigueur ainsi que la souscription d’une assurance décennale adaptée à cette activité. A cette différence près que ces conditions sont vérifiées par une personne extérieure



Le label faCE Mob attestera du respect des obligations légales et normatives.

et indépendante, dans le cadre d’un audit de l’entreprise.

FORMATION ET AUDIT

Une trentaine de dossiers ont été déposés pour la première vague de sélection. Le comité de surveillance de l’association faCE a validé la plupart d’entre eux, dès lors qu’ils répondaient aux critères de la démarche. Ces artisans seront ensuite invités à suivre une formation préalable à l’audit de l’en-

treprise, qui permettra de leur décerner le label. Une première session se déroulera en juin, à La Roche-sur-Yon (Vendée). Une deuxième vague de sélection est d’ores et déjà en cours et une troisième est prévue pour le mois de septembre.

D’ici quelques mois, une certification, appelée CertiMob, sera proposée aux entreprises qui souhaitent aller au-delà de la labellisation. A suivre !